



**ARRÈTE
portant obligation de tenue en laisse des
chiens en raison d'une épidémie**

N° 13/2026

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques,

VU le Code rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT qu'une épidémie de **rhinopneumonie équine** a été officiellement constatée au sein du centre équestre situé 1 rue d'Olwisheim à Eckwersheim entraînant la mise sous quarantaine de l'établissement,

CONSIDERANT que cette maladie équine est hautement contagieuse entre équidés et qu'elle peut être véhiculée de manière indirecte par des personnes, des animaux ou du matériel,

CONSIDERANT que les chiens peuvent constituer un vecteur passif de transmission du virus,

CONSIDERANT la nécessité de prévenir toute propagation de la maladie et de protéger la filière équine ainsi que la santé animale sur le territoire communal,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure nécessaire pour assurer la sécurité sanitaire,

ARRÈTE

ARTICLE 1 – Obligation de tenue des chiens en laisse

Afin de limiter tout risque de propagation du virus de la rhinopneumonie équine, il est obligatoire de tenir les chiens en laisse dans tout le périmètre de la Commune Nouvelle de Truchtersheim et tout particulièrement :

- A l'approche et aux abords immédiats du centre équestre situé 6 rue de la carrière à Truchtersheim,
- A l'approche et aux abords immédiats de la clinique vétérinaire du Moulin située 32 rue de l'église à Truchtersheim,
- Dans le parc éco-pédagogique,
- A proximité de tout passage, chemin ou zone fréquentée par des chevaux et autres équidés.

ARTICLE 2 : La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Truchtersheim cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- AFFICHAGE ET ARCHIVE

Fait à TRUCHTERSHEIM, le 21 JANVIER 2026



Le MAIRE

Justin VOGEL